



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'OISE

AVIS AU PUBLIC

Projet de création d'un sentier pédestre le long de la Nonette à Gouvieux

Maître d'ouvrage : commune de Gouvieux

Déclaration d'utilité publique

Le public est informé que, par arrêté préfectoral du 1^{er} octobre 2018, le préfet de l'Oise a, en application du code de l'expropriation, déclaré d'utilité publique les travaux et acquisitions foncières nécessaires à la réalisation du projet de création d'un sentier pédestre le long de la Nonette, situé sur le territoire de la commune de Gouvieux.

L'acquisition des terrains en vue de la réalisation de ce projet est autorisée, soit à l'amiable, soit par voie d'expropriation.

L'expropriation devra être accomplie dans un délai de cinq ans à compter de la publication de l'arrêté susvisé.

Pour le Préfet et par délégation,
l'Adjointe au chef de bureau

Angélique BEAUSSART